

Chimay, le 22 août 2007.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Revu l'arrêté de police en date du 16/08/07 concernant des travaux de réparation d'une canalisation d'eau effectués par la Régie des Eaux de Chimay dans la rue Trieu Godin n°68 à 6460 Chimay. Considérant qu'il est nécessaire de prolonger ces travaux à partir de ce jour jusqu'au 24 août 2007.

Vu la loi sur la circulation routière ;

A R R E T E :

Art.1 – La circulation des véhicules se fera de manière alternée dans la rue Trieu Godin à Chimay, les 22, 23 et 24 août 2007 pour des travaux de réparation d'une conduite d'eau, face au n°68, par la Régie des Eaux de Chimay.

Art.2 – La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville.

Art.3 – Les contrevenants aux dispositions du présent règlement seront punis des peines de police.

Art.4 – Le présent arrêté sera publié conformément au vœu de l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,